



## Un nouveau développement dans le débat de la pension

Création : vendredi 27 octobre 2017 13:10

Ce matin, il apparaît un article concernant la nouvelle réglementation de la pension des fonctionnaires dans les journaux Het Laatste Nieuws et De Morgen.

Vous pouvez trouver ces articles par le lien sous-mentionné. Il est clair que le gouvernement envisage un système de pension différent pour la fonction publique. Les lignes de force sont basées sur un système complètement différent du système courant.

### **Voici un bref aperçu.**

L'âge de la pension est maintenant de 65 ans, en 2025 ça devient de 66 ans et en 2030 ça sera de 67 ans. Il est l'intention du gouvernement de baser le nouveau système de pension sur des "points" ce qui implique que la longueur et la lourdeur de la carrière sont plus déterminantes que l'âge pour pouvoir arrêter. En 2025 le système des points sera mis en fonction. C'est à dire qu'un métier "lourd" donnera plus de points. Ceci invoque la question : quelle est la définition de "lourd".

Le comité national des pensions a retenu 4 critères afin de définir ceci et, après, décidé de commencer des débats supplémentaires.

Ces critères sont :

- L'emploi qui est exigeant au point de vie émotionnel
- L'emploi qui est exigeant sur le plan physique
- Des horaires difficiles, comme des shifts et le travail de nuit
- Un emploi rempli des risques

Comme on peut lire dans la média on a fait un progrès hier avec les syndicats. Quand on a exercé un métier lourd pendant au moins 5 ans dans sa carrière on pourra prétendre à la pension au plus tôt à 60 ans. Ceci peut être le plancher. On doit dire immédiatement que les catégories de métier qui répondent à un ou plusieurs critères ne sont pas encore définies. La police bénéficiera très probablement de cette réglementation.

Une catégorie de métier qui répond à plusieurs catégories aura plus de points par an que les autres. Avec cela le système actuel des tantièmes préférentiels sera réduit. De plus, celui qui travaille plus longtemps aura une meilleure pension que celui qui arrête à la date le plus tôt.



## Un nouveau développement dans le débat de la pension

Création : vendredi 27 octobre 2017 13:10

Le ministre des pensions présentera les textes au conseil des ministres pour approbation. Il est clair qu'il y a encore beaucoup de questions qui restent sans réponses et seul le cadre est fixé. Des questions comme ;

- Quels métiers tomberont sous la catégorie de métier lourd, et avec combien de critères,
- Combien de points est-ce que le métier de policier va produire,
- Comment est-ce que la période de transition entre le système actuel et le nouveau système va être réglée,
- Quel montant de pension pourra être obtenu et à quel âge,
- Etc...

Toutes des questions dont le SNPS ne connaît pas encore la réponse, car toutes les choses ponctuelles. doivent encore être négociées dans le futur. Chaque développement sera communiqué par nous.

La seule certitude c'est que le système actuel cèdera la place à un autre système de pensions.

**Le SNPS défendra le système le plus intéressant.**